



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 5 décembre à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 novembre 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	19	3	5	6

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
22	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PONS Gérard, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain donne pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, POURCHET Pierre donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, PAQUET Laurent, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, SERRU Marie-Claire, VERGNE Didier.

Absents :

CAMBOU Stéphane, CHABANAT Christine, MENUCELLI Thierry, PLAZANET Mélanie, ROGER Edouard, SIMON Isabel.

Secrétaire de séance : GANE Isabelle.

ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Délibération n° 102 – 2017 : Avis sur le projet du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASAP)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 98,

Vu le décret n° 2016-402 du 4 avril 2016 pris pour l'application de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire,

Vu le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de la Haute-Vienne validé lors du comité de pilotage Ruralités du 09 octobre 2017,

Vu le courrier du 19 octobre 2017, signé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne, sollicitant l'avis des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public,

Considérant que le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comprend un diagnostic listant les services au public existant sur le territoire départemental à la date de son élaboration, leur localisation et leurs modalités d'accès, et qu'il définit, pour une durée de six ans, un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services, et est donc conforme aux dispositions de l'article 98 de la loi susvisée,

Compte tenu de tous ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de donner leur avis sur le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme suit,

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

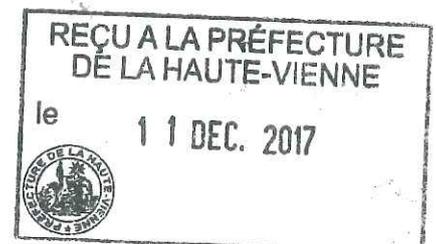
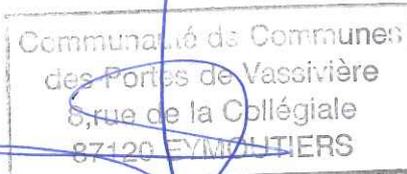
- **D'APPROUVER**, le projet de schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public comme proposé par Monsieur le Préfet et Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne ;

- **DE REAFFIRMER** la volonté de participer à l'amélioration de l'accessibilité des services au public sur le territoire de la Communauté de communes des Portes de Vassivière.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 6 décembre 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le : 18/12/17